PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
DU NORD DES MASKOUTAINS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 23 novembre 2021 à la caserne située au 174, rue Saint-Germain de la Municipalité de Saint-Hugues.

Est présent sur place :

Mme Audrey Lussier, M. Yves Guérette, M. Alain Jobin et M. Simon Valcourt

Assistent également à la séance:

Benoit Gaudette, directeur incendie
Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière

Considérant que le poste de président est actuellement vacant, Mme Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration à dix-neuf heures cinquante (19h50) après avoir constaté qu'il y a quorum.

2021-11-100

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
   - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2021;
4. **TRÉSORERIE :**
   - 4.1 Comptes à payer au 23 novembre 2021
   - 4.2 Entente de service en ergothérapie
   - 4.3 Mandat – vérification comptable
   - 4.4 Assurance FMQ (anciennement Groupe Ultima)
   - 4.5 Contrat d'entretien PG solution 2022
5. **ADMINISTRATION**
   - 5.1 Nomination président
   - 5.2 Nomination vice-président
   - 5.3 Fermeture de la Régie pour les vacances des Fêtes
   - 5.4 Mandat- Plan mesures d'urgence
   - 5.5 Dossier RH – employé 014
   - 5.6 Embauche – entretien ménager
   - 5.7 Budget 2022 – Approbation par les municipalités membres
   - 5.8 *Annexe A Tableau des coûts* - désincarcération
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
   - 6.1 Outils désincarcération
   - 6.2 Radio nouveau véhicule 550
   - 6.3 Bris échelle et support échelle – camion 250
7. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
   - 7.1 Dossier RH – employé 046
   - 7.2 Lettrage nouveau véhicule 550
8. **IMMEUBLES :**
9. **INFORMATIONS DIVERSES**
10. **VARIA :**
11. **INCENDIE :**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

2021-11-101

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2021

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2021 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence, il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2021 et d'en autoriser les signatures.

2021-11-102

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 23 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 23 novembre 2021.

2021-11-103

ENTENTE DE SERVICE EN ERGOTHÉRAPIE - MANDAT

Considérant que la municipalité de Saint-Hugues a fait les démarches pour une évaluation en ergothérapie des postes de travail;

Considérant la demande de la secrétaire-trésorière afin que son espace de travail soit aussi évalué par une firme spécialisée en ergothérapie;

Considérant l'offre de service reçu à la municipalité de Saint-Hugues et transmis à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Lussier, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité de confirmer le mandat auprès de Mme Karine Hallée, pour les services en ergothérapie pour l'ensemble de son espace de travail.

MANDAT – VÉRIFICATION COMPTABLE

Point reporté à une séance ultérieure

2021-11-104

ASSURANCE FQM (ANCIENNEMENT GROUPE ULTIMA)

Il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat d'assurance La Municipale pour les services d'assurance automobile et équipement pour le montant de 18 952.92 $ pour l'année 2022.

2021-11-105

CONTRAT D'ENTRETIEN PG SOLUTION

Il est proposé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de renouveler le contrat d'entretien et soutien des applications pour l'année 2022 pour la somme de 2080.00$ plus taxes.

2021-11-106

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Considérant qu'en vertu de l'article 586 du Code municipal, le conseil d'administration de la Régie doit nommer, dès sa première assemblée, un président dont le mandat est d'une durée d'un an et est renouvelable ;

Il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu :

Que Monsieur Yves Guérette soit nommé président de la Régie.

Monsieur Guérette accepte cette nomination.

PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE

À compter de ce point, la présidence de l'assemblée est assumée par le président de la Régie.

2021-11-107

NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT

Considérant qu'il est souhaitable pour l'administration des affaires de la Régie qu'un vice-président soit nommé pour présider les assemblées et signer les autorisations bancaires en cas d'absence ou d'incapacité du président ;

Il est proposé par M. Simon Valcourt, appuyé par M. Alain Jobin et résolu :

Que Madame Audrey Lussier soit nommée vice-présidente de la Régie.

Madame Lussier accepte cette nomination.

2021-11-108

FERMETURE DE LA RÉGIE POUR LES VACANCES DES FÊTES

À l'occasion de la période des Fêtes, il est proposé par Mme Audrey Lussier, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture de la Régie du mercredi 22 décembre 2021, jusqu'au mardi 4 janvier 2022.

2021-11-109

MANDAT- PLAN MESURES D'URGENCE

Considérant les responsabilités dévolues aux municipalités membres de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains dans le cadre de la Loi sur la sécurité civile en matière de coordination lorsqu'un sinistre se produit sur son territoire;

Considérant l'importance de maintenir à jour le plan de sécurité civile et des mesures d'urgence, ainsi que la planification des pratiques impliquant les divers intervenants de l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC);

Considérant la résolution 2021-11-219 de la municipalité de Saint-Hugues mandatant une ressource à la Régie afin de maintenir à jour le plan de sécurité civile et des mesures d'urgence et de voir à la planification de diverses activités et pratiques au sein de l'OMSC;

Considérant que la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains et ses premiers répondants sont les premiers interpellés lors de mesures d'urgence;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains accepte le mandat de la municipalité de Saint-Hugues pour lui dispenser une ressource en sécurité civile, à raison de quelques heures par semaine et au besoin pour aider la municipalité à maintenir à jour son plan de sécurité civile et des mesures d'urgence et à réaliser des activités et pratiques au sein de l'OMSC;

Que le salaire de cette ressource soit facturé, mensuellement;

Que la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains offre le même service à la municipalité de Saint-Barnabé-Sud et aux mêmes conditions.

2021-11-110

DOSSIER RH - EMPLOYÉ 014

Considérant le dossier administratif et médical de la personne portant le numéro d'employé 014 (ci-après « **Employé** ») de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains (ci-après « **Régie** »);

Considérant les limitations fonctionnelles de l'Employé, notamment, à la suite de l'événement du 11 juin 2019;

Considérant les décisions de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (ci-après la « **CNESST** ») dans le dossier portant le numéro 506802602 de l'Employé, y compris la décision du 29 octobre 2021 de la CNESST concernant la capacité de travail de l'Employé;

Considérant de manière additionnelle à ce qui précède, l'analyse sérieuse et l'évaluation individualisée effectuées par la Régie afin d'accommoder l'Employé, sous réserve d'une contrainte excessive;

Considérant l'absence d'accommodement possible au sens de la loi;

Considérant l'incapacité de l'Employé de réintégrer son emploi ou un autre emploi au sein de la Régie;

VU CE QUI PRÉCÈDE ET CES CAUSES, il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil ordonne le congédiement administratif de la personne portant le numéro d'employé 014, et ce, à compter de ce jour;

QUE le Conseil autorise le président et la secrétaire-trésorière à effectuer les démarches administratives pour exécuter cette fin d'emploi, y compris à émettre un relevé d'emploi en précisant « Fin d'emploi administrative – Limitations fonctionnelles et incapacité de l'employé » et à payer à la personne portant le numéro d'employé 014 toutes sommes pouvant lui être dues à ce jour, le cas échéant.

QUE le Conseil autorise l'employé 014 à conserver son casque de pompier vu que ce dernier est expiré conformément à la norme NFPA et en guise de reconnaissance pour ses engagements de remettre à l'employer 014 une lettre de remerciement signé par le directeur.

2021-11-111

EMBAUCHE – ENTRETIEN MÉNAGER

Considérant le sujet de ce point, M. Yves Guérette se retire de la discussion ;

Considérant qu'il n'y a plus personne pour effectuer l'entretien ménager depuis plusieurs mois;

Considérant qu'il a été offert aux pompiers de prendre le poste et qu'aucun d'entre eux n'a manifesté d'intérêt;

Considérant qu'il est important qu'un minimum d'entretien ménager soit effectué à l'intérieur des casernes et des bureaux ;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains octroie le contrat d'entretien ménager de façon contractuelle à M. Xavier Guérette pour un total d'environ six (6) heures par mois au taux horaire de 20$/ heures.

Le conseiller Yves Guérette reprend son siège.

DÉPÔT – BUDGET 2022 – APPROBATION PAR LES MUNICIPALITÉS MEMBRES

La secrétaire-trésorière dépose auprès des membres du conseil de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains les résolutions des municipalités membres approuvant le budget 2022 (référence résolution 202-11-2021 pour la municipalité de Saint-Barnabé-Sud et résolution 21-10-179 pour la municipalité de Saint-Hugues).

DÉPÔT – *ANNEXE A TABLEAU DES COÛTS* – DÉSINCARCÉRATION

La secrétaire-trésorière dépose auprès des membres du conseil de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains l'*Annexe A Tableau des coûts* édition 2021. Elle mentionne qu'il faudra porter une attention particulière à la tarification pour le service de désincarcération pour les années à venir, puisqu'avec la venue du nouveau schéma, il se peut que la Régie doive répondre sur le territoire de municipalité avec qui elle n'a pas d'entente signée. De plus, la secrétaire-trésorière dépose des exemples de tarifications de la Ville de Saint-Hyacinthe et de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

2021-11-112

OUTILS DÉSINCARCÉRATION

Considérant les petits outils actuels utilisés par les pompiers lors des accidents de la route et les désincarcérations qui sont désuets, dépareillés et achetés usagés;

Considérant que ce type d'intervention connaît une hausse sur le territoire de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains ;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'un nouvel ensemble de petits outils pour la somme de 1 295$ avant taxe selon la soumission du fournisseur 1200° Boivin et Gauvin datant du 15 octobre 2021.

RADIO NOUVEAU VÉHICULE 550

Point reporté à une séance ultérieure

BRIS ÉCHELLE ET SUPPORT ÉCHELLE – CAMION 250

Point reporté à une séance ultérieure

INFORMATION DU DIRECTEUR

DOSSIER RH - EMPLOYÉ 046

Le directeur fait un retour sur ce dossier et les difficultés pour rejoindre l'employé pour le retour de son matériel.

LETTRAGE NOUVEAU VÉHICULE 550

Le directeur fait mention que le lettrage du nouveau véhicule n'avait pas été inclus dans le projet initial du nouveau véhicule 550. Les administrateurs demandent au directeur d'arriver avec des propositions. **À SUIVRE.**

IMMEUBLES

Le conseiller M. Alain Jobin interroge le directeur sur le projet des douches à la caserne 60 qui serviront à la décontamination des pompiers. M. Jobin précise que le centre de mesure d'urgence ne sera pas à la caserne 60, il sera plutôt localisé au centre multifonction.

INFORMATIONS DIVERSES

Aucun point

VARIA :

Aucun point

INCENDIE

Le directeur incendie informe les membres du conseil qu'il y a actuellement beaucoup d'accidents de la route et très peu d'incendies.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

2021-11-113

LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures trente et une (20h31), il est proposé par M. Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Hugues, ce (14 e) jour de décembre 2021.

Yves Guérette, président

Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière